

**Art. 75.** In het decreet van 25 april 2019 betreffende de museumsector in de Franse Gemeenschap worden de volgende wijzigingen aangebracht:

1. aan artikel 8, § 2, artikel 11, § 3, en artikel 17, § 2, wordt het volgende toegevoegd:

“met inachtneming van de beginselen van artikel 96, § 1, van het decreet van 28 maart 2019 betreffende het nieuwe beheerskader inzake cultuur.”;

2. aan artikel 8, § 3, tweede lid, wordt toegevoegd:

“alsook de beroepsprocedures, met inachtneming van de beginselen vastgelegd in artikel 96, § 1, van het decreet van 28 maart 2019 betreffende het nieuwe beheerskader inzake cultuur.”.

#### HOOFDSTUK 14. — *Overgangsbepalingen*

**Art. 76.** De mandaten van de werkende en plaatsvervangende leden van een adviescommissie die vóór de inwerkingtreding van dit decreet zijn toegekend, worden met twee jaar verlengd.

**Art. 77.** De mandaten van het voorzitterschap en vicevoorzitterschap die vóór de inwerkingtreding van dit decreet werden toegekend, worden verlengd tot het einde van de ambtstermijn van het lid dat deze mandaten uitoefent, tenzij het orgaan anders beslist.

**Art. 78.** De artikelen 76 en 77 treden in werking de dag waarop dit decreet wordt bekrachtigd.

Kondigen dit decreet af, bevelen dat het in het *Belgisch Staatsblad* zal worden bekendgemaakt.

Brussel, 6 juli 2023.

De Minister-President,

P.-Y. JEHOLET

De Vice-President en Minister van Begroting, Ambtenarenzaken, Gelijke kansen  
en het Toezicht op « Wallonie-Bruxelles Enseignement »,

F. DAERDEN

De Vice-Présidente en Minister van Kind, Gezondheid, Cultuur, Media en Vrouwenrechten,

B. LINARD

De Minister van Hoger Onderwijs, Onderwijs voor sociale promotie, Universitaire ziekenhuizen,  
Hulpverlening aan de jeugd, Justitiehuisen, Jeugd, Sport en de Promotie van Brussel,

V. GLATIGNY

De Minister van Onderwijs,

C. DESIR

—  
Nota

Zitting 2022-2023

Stukken van het Parlement. - Ontwerpdecreet, nr. 555-1 – Commissieamendement(en), nr. 555-2 - Commissiever-  
slag, nr. 555-3 – Amendement(en) tijdens de vergadering, nr. 555-4 - Tekst aangenomen tijdens de plenaire vergadering,  
nr. 555-5

Integraal verslag. - Bespreking en aanneming. - Vergadering van 5 juli 2023.

#### MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C – 2023/43976]

**6 JUILLET 2023. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française déterminant le niveau de maîtrise minimale des compétences en exécution de l'article 5, § 2, alinéa 2, du décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants, article 5, § 2, alinéa 2, tel que remplacé par le décret du 2 décembre 2021 ;

Vu l'avis n° 2023-02 de la Commission de coordination de la formation initiale des enseignants de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE) du 19 mai 2023 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** Conformément à l'article 5, § 2, alinéa 2, du décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants, le niveau de maîtrise minimale des compétences définies à l'article 5, § 1<sup>er</sup>, du même décret que doit atteindre le futur enseignant au terme de sa formation initiale est déterminé en annexe du présent arrêté.

**Art. 2.** Le présent arrêté entre en vigueur à partir de l'année académique 2023-2024.

**Art. 3.** Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 6 juillet 2023.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires,  
de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY

**Annexe à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française déterminant le niveau de maîtrise minimale des compétences en exécution de l'article 5, § 2, alinéa 2, du décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants**

**Le niveau de maîtrise minimale des compétences en formation initiale**

**DOMAINE 1 : LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR INSTITUTIONNEL, SOCIAL ET CULTUREL**

Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel se traduisent par les capacités suivantes	Niveau de maîtrise minimale des compétences (Formation initiale)
1.1. Agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la <b>diversité</b> et développer des <b>pratiques citoyennes</b> pour plus de cohésion sociale	Identifier les difficultés spécifiques des élèves précarisés par rapport à l'école Identifier des actions scolaires, sociales et culturelles en lien avec le projet d'établissement Participer à des dispositifs pédagogiques privilégiant des pratiques citoyennes invitant aux interactions entre les acteurs de la société (membres des équipes éducatives*, des centres PMS*, des familles, ...)
1.2. Comprendre les <b>enjeux éthiques</b> et respecter les <b>cadres déontologiques et réglementaires</b> de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité	Connaitre des prescrits légaux et les normes éthiques guidant à l'exercice de la profession Identifier les valeurs éducatives (Code de l'enseignement, projet éducatif du Pouvoir organisateur, projet pédagogique de l'école...) inhérentes au métier d'enseignant et à son engagement dans l'institution Construire son identité professionnelle en prenant conscience de son rôle d'acteur de changement
1.3. Analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de : ▪ s'inscrire dans la <b>démarche de pilotage</b> de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ; ▪ faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un <b>climat positif</b> , et non un lieu de sélection	Décrire les orientations politiques et leurs enjeux participant à l'amélioration du système éducatif Analyser l'organisation de l'enseignement ainsi que les rôles de ses acteurs, ses partenaires et les tiers Privilégier des pratiques organisationnelles et institutionnelles plaçant l'élève dans des conditions d'apprentissage favorables Articuler l'attention au bien-être de l'élève et l'entrée progressive dans les apprentissages
1.4. Maîtriser sa <b>situation administrative</b> et le suivi de son dossier administratif personnel	Connaitre le cadre statutaire et réglementaire de la profession. Mettre en œuvre les démarches administratives nécessaires pour sa future insertion professionnelle

**DOMAINE 2 : LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR D'UNE ORGANISATION APPRENANTE  
DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE**

Les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective	Niveau de maîtrise minimale des compétences
<p>2.1. <b>S'investir dans le travail collaboratif</b> au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations</p>	<p><b>S'investir dans le travail collaboratif (travail avec ses pairs, co-enseignement, maîtres de stage, professeurs / formateurs d'enseignants, PMS...)</b></p> <p>Définir collectivement un objectif commun, des modalités de travail collaboratif et des modalités d'évaluation</p> <p>Contextualiser son rôle, ses fonctions, ses responsabilités au sein de l'équipe et de l'institution</p> <p>Inclure et écouter activement ses collègues dans un travail d'équipe</p> <p>Produire et communiquer des traces (y compris numériques) du travail collaboratif*, du co-enseignement* et de la co-intervention*</p> <p>Reconnaître et valoriser la contribution de ses pairs et la communiquer</p> <p><b>Mobilisation de l'intelligence collective</b></p> <p>Maîtriser des méthodes et des outils de travail collaboratif (y compris numériques)</p> <p>Adapter des méthodes et outils collaboratifs à la situation</p> <p>Organiser le temps, les espaces, les outils, les règles ... nécessaires au bon fonctionnement d'une équipe</p> <p>Répartir de façon équilibrée des tâches en fonction des compétences, aspirations et disponibilités des membres de l'équipe</p> <p>Proposer des pistes de développement (orientées solutions) pour rencontrer les objectifs</p>
<p>2.2. <b>Identifier ses besoins de formation individuelle</b> et participer à l'identification des besoins de <b>formation de l'équipe pédagogique</b></p>	<p>Etablir un état des lieux des compétences nécessaires pour participer à une organisation apprenante</p> <p>Identifier ses besoins de formation personnelle liés à l'exercice du métier</p>
<p>2.3. <b>Contribuer à la diffusion</b>, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par ces formations ou par l'expérience</p>	<p>Synthétiser ses apprentissages (connaissances théoriques, pratiques, méthodes, outils, expériences ...) afin de les mutualiser</p> <p>Relayer les informations pertinentes (par rapport aux objectifs de l'équipe) en utilisant les canaux de communication adéquats.</p>

## DOMAINE 3 : LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE

Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive se traduisent par les capacités suivantes :	Niveau de maîtrise minimale des compétences
3.1. Maîtriser les <b>contenus disciplinaires</b> , leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, <b>leur didactique</b> et la méthodologie de leur enseignement ;	Cibler, articuler les/des contenus des référentiels* et des programmes Identifier les fondements épistémologiques de la discipline Expliquer les concepts clés et les théories fondamentales d'une matière disciplinaire Identifier les apports récents de la recherche scientifique (disciplinaire, pédagogique et didactique) Déployer la didactique et les méthodes pédagogiques propres à la discipline enseignée Identifier les nœuds disciplinaires, les obstacles liés à l'apprentissage
3.2. Maîtriser les savoirs relatifs aux <b>processus d'apprentissage</b> , aux recherches sur les différents modèles et <b>théories de l'enseignement</b> ;	Modéliser et exemplifier des processus d'apprentissage en lien avec l'âge des élèves Identifier les facteurs qui influencent les processus d'apprentissage (par exemple, dimensions socio-affectives, culturelles, culturelles, relationnelles, linguistiques, épistémologiques, ...) Intégrer dans ses séquences d'A des stratégies cognitives permettant aux élèves d'être acteurs de leurs apprentissages Collecter, analyser et interpréter de façon critique des données pertinentes) sur l'activité des apprenants pour éclairer ses stratégies d'enseignement
3.3. Maîtriser la <b>langue française écrite et orale</b> de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;	S'exprimer de manière précise, intelligible et respectueuse selon un registre de langue adéquat à l'enseignement Communiquer de manière explicite en employant un vocabulaire précis, une orthographe et une syntaxe correctes
3.4. Prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la <b>langue de scolarisation ou langue d'apprentissage</b> et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci ;	Identifier et enseigner les codes/registres de la langue d'apprentissage Repérer les difficultés et obstacles langagiers des élèves Identifier les méthodes existantes pour répondre à leurs besoins spécifiques
3.5. Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la conception et la mise en œuvre d'une <b>démarche d'enseignement et d'apprentissage</b>, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;</li> </ul>	Identifier les facteurs favorisant le développement des visées transversales (motivation, confiance en soi, créativité, esprit d'initiative, coopération, ...) issues des référentiels Mettre en œuvre les différents processus d'apprentissage spécifiques aux visées transversales. Tester et réguler des démarches d'enseignement intégrant des processus d'apprentissage des visées transversales.

<p>▪ la conception, le choix et l'utilisation de <b>supports didactiques</b>, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;</p>	<p>Analyser des outils pédagogiques (supports didactiques, manuels scolaires*, logiciels scolaires*, ressources numériques et média ...) qui répondent aux besoins d'apprentissage des élèves et à leurs intérêts.</p> <p>Choisir, adapter et/ou concevoir des outils pédagogiques pour les intégrer dans une démarche d'enseignement adaptée aux profils des élèves.</p>
<p>▪ la construction et l'utilisation de <b>supports d'observation et d'évaluation</b> ; cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;</p>	<p>Identifier les différentes étapes des processus d'apprentissage (voir domaine 3.2.)</p> <p>Traduire les étapes des processus d'apprentissage en critères observables et les intégrer dans une démarche d'évaluation au service des apprentissages</p> <p>Informers les élèves des critères et méthodes d'évaluation et vérifier leur compréhension pour guider les apprentissages.</p> <p>Utiliser les résultats des évaluations pour adapter ses démarches d'enseignement et outils pédagogiques.</p> <p>Concevoir, tester et adapter différents types, modalités et supports d'évaluation</p>
<p>▪ la conception et la mise en œuvre de pratiques de <b>différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé</b> des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;</p>	<p>Utiliser les supports d'observation et d'évaluation pour identifier les besoins de chaque élève dans le cadre d'une approche évolutive.</p> <p>Intégrer la connaissance de l'élève (santé, spécificités liées aux tranches d'âge, ...) dans ses pratiques pédagogiques</p> <p>Utiliser des démarches d'enseignement pertinentes pour soutenir les apprentissages de chaque élève</p> <p>Identifier et tester des démarches pédagogiques et ressources matérielles adaptées aux besoins de chaque élève</p> <p>Co-préparer, co-intervenir* et co-évaluer en combinant et articulant des démarches d'enseignement pour répondre aux besoins d'apprentissage de chaque élève</p>
<p>▪ la mise en place d'<b>activités</b> d'apprentissage <b>interdisciplinaires</b> ;</p>	<p>Identifier les croisements possibles entre disciplines en s'aidant des référentiels* et des programmes.</p> <p>Co-préparer, co-intervenir* et co-évaluer des démarches interdisciplinaires</p> <p>Identifier des activités permettant aux élèves de créer des liens avec d'autres disciplines, des événements (dans et hors de l'établissement)</p>
<p>3.6. Maîtriser l'intégration des <b>technologies numériques</b> dans ses pratiques pédagogiques ;</p>	<p>Créer et éditer du contenu numérique sous différents formats</p> <p>Organiser et stocker des données numériques dans le respect des réglementations</p> <p>Personnaliser les environnements numériques dans le respect des réglementations et des besoins pédagogiques</p> <p>Identifier et analyser les technologies numériques et en déterminer leur pertinence pédagogique.</p> <p>Tester et analyser des outils numériques adaptés aux didactiques de leur(s) discipline(s)</p> <p>Sélectionner et utiliser des outils numériques adaptés à leur enseignement</p> <p>Protéger des données personnelles, professionnelles et de vie privée dans les environnements numériques</p>
<p>3.7. Prendre en compte l'<b>éducation aux médias, l'EVRAS</b> ainsi que le genre de manière transversale ;</p>	<p>Maîtriser les connaissances de base liées à l'éducation par et aux médias, à l'EVRAS et au genre.</p>

	<p>Analyser et produire des médias en tenant compte des dimensions informationnelles (dimensions de genre, dates, époque...), techniques (comment...) et sociales (qui, quand, pourquoi, effets et stéréotypes, utilité, but, finalité...).</p> <p>Identifier des méthodes pédagogiques et les utiliser pour susciter une réflexion dans le but de confronter les traditions (culturelles, culturelles...), aux connaissances scientifiques et au respect de l'intégrité de chacun</p> <p>Développer des attitudes adéquates à l'engagement citoyen</p> <p>Distinguer les stéréotypes des discriminations et des préjugés tant dans son comportement que dans les outils utilisés</p> <p>Concevoir ou sélectionner/adapter du matériel pédagogique et des ressources non genrés et ouverts aux différentes identités.</p>
<p>3.8. Créer un <b>cadre relationnel</b> bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;</p>	<p>Identifier des éléments socioculturels garants d'une communication efficace</p> <p>Identifier et analyser les codes des cultures scolaires et familiales dans un but d'ouverture et de partenariat.</p> <p>Identifier l'impact de sa communication non verbale sur les apprentissages et l'adapter</p> <p>Identifier les invariants du harcèlement, du racisme/discrimination et des violences</p> <p>Connaitre les stratégies de gestion de conflit</p> <p>Créer un climat de confiance pour faciliter la prise de décision collective et la résolution de problème</p> <p>Pratiquer une écoute active pour comprendre les besoins et les préoccupations des élèves, de leur entourage et des collègues</p> <p>Développer une communication ouverte et respectueuse avec ses pairs et les équipes éducatives pour échanger des idées et des pratiques pédagogiques efficaces</p> <p>Créer un environnement respectueux et propice à l'expression libre des opinions des élèves</p>
<p>3.9. Gérer le <b>groupe-classe</b> en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;</p>	<p>Identifier et établir des règles de classe explicites et propices à un climat d'apprentissage</p> <p>Anticiper et prévenir les risques pour assurer la sécurité physique et affective des élèves</p> <p>Identifier et utiliser des stratégies de gestion de situations critiques (stress, conflit ...)</p> <p>Utiliser des méthodes pour encourager la participation, la coopération et la solidarité entre les élèves</p>

## DOMAINE 4 : LES COMPÉTENCES DU PRATICIEN RÉFLEXIF

Les compétences du praticien réflexif	Niveau de maîtrise minimale des compétences
<p>4.1. Lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle</p>	<p>Identifier et repérer l'article scientifique de l'article de vulgarisation  Analyser la pertinence et la source de cet article par rapport à l'objet de la recherche  Lire et comprendre l'article  Explorer les recherches auxquelles renvoie l'article  Confronter avec les autres hypothèses de recherche sur le sujet  Utiliser les recherches et méthodes des sciences auxiliaires pour enrichir sa lecture  Dégager les lignes directrices de l'article et les communiquer à des collègues  Articuler les lignes directrices avec la pratique  Emettre des hypothèses et construire un plan d'action y afférent  Développer son autonomie professionnelle  Collecter et analyser des données scientifiques et/ou issues de sa pratique  Poser un regard critique sur cette recherche par rapport à sa réalité de terrain et à la pratique  Se décentrer pour évaluer des pratiques prévues dans le plan d'action au prisme de la littérature scientifique et des hypothèses émises au départ  Formaliser ses observations et les communiquer  Confronter sa pratique avec l'équipe, dans une démarche collaborative et accepter la critique</p>
<p>4.2. Mener, individuellement et avec ses pairs, une <b>observation</b> et une <b>analyse critique et rigoureuse</b> de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.</p>	<p>Créer un cadre relationnel qui facilite les pratiques collaboratives et la communication  Créer ou choisir de manière critique, seul ou en équipe, des outils d'observation pour évaluer les comportements, les apprentissages des élèves, ses propres pratiques, les pratiques d'un pair  Croiser les points de vue en interrogeant les différents acteurs de la pratique  Analyser les outils et les différents points de vue  Critiquer de manière constructive les pratiques et les comportements des acteurs  Identifier des besoins en se basant sur les observations et analyses  Mettre en place des stratégies d'amélioration en se basant sur la littérature scientifique</p>
<p>4.3. Construire progressivement son <b>identité professionnelle</b> notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio</p>	<p>Comprendre et investir un outil de développement personnel  Partager ses envies et ses connaissances avec l'équipe pour permettre une émulation positive  Développer son jugement critique et son autonomie pour acquérir de nouveaux savoirs, savoir-faire, savoir-être et de nouvelles compétences  Se renseigner sur le fonctionnement des organes de démocratie sociale  Vivre la démocratie sociale au sein de son établissement  Prioriser ses actions dans le cadre de ses missions de futur enseignant</p>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française déterminant le niveau de maîtrise minimale des compétences en exécution de l'article 5, § 2, alinéa 2, du décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants.

Bruxelles, le 6 juillet 2023.

Le Ministre-Président,

Pierre-Yves JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

Valérie GLATIGNY



## VERTALING

## MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2023/43976]

**6 JULI 2023. — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap tot vaststelling van het niveau van de minimale beheersing van de competenties in uitvoering van artikel 5, § 2, tweede lid, van het besluit van 7 februari 2019 tot vaststelling van de initiële lerarenopleiding**

De regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op het decreet van 7 februari 2019 tot vaststelling van de initiële lerarenopleiding, artikel 5, § 2, tweede lid, zoals vervangen door het decreet van 2 december 2021;

Gelet op advies nr. 2023-02 van de Commission de coordination de la formation initiale des enseignants de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE) van 19 mei 2023;

Op de voordracht van de minister voor Hoger Onderwijs;

Na beraadslaging,

Besluit :

**Artikel 1.** Overeenkomstig artikel 5, § 2, tweede lid, van het decreet van 7 februari 2019 tot vaststelling van de initiële lerarenopleiding, wordt het minimale beheersingsniveau van de competenties bepaald in artikel 5, § 1, van hetzelfde decreet dat toekomstige leerkrachten moeten bereiken op het einde van hun initiële opleiding, bepaald in de bijlage bij dit besluit.

**Art. 2.** Dit besluit treedt in werking vanaf het academiejaar 2023-2024.

**Art. 3.** De minister bevoegd voor het hoger onderwijs is belast met de uitvoering van dit besluit.

Brussel, 6 juli 2023.

De minister-president,

P.-Y. JEHOLET

De minister van Hoger Onderwijs, Onderwijs voor Sociale Promotie, Universitaire Ziekenhuizen, Hulpverlening aan de Jeugd, Justitiehuisen, Jeugd en Sport en de Promotie van Brussel,

V. GLATIGNY

## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2023/43977]

**6 JUILLET 2023. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française approuvant le Programme d'études pour l'enseignement (P3 et P4) « Philosophie et Citoyenneté », réalisé par le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces et par Wallonie Bruxelles Enseignement**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, articles 1.4.1-3, 1.4.4-1 et suivants et 1.5.1-1 et suivants ;

Vu le décret du 23 juin 2022 portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la communauté française du 9 septembre 2021 déterminant le référentiel de français et langues anciennes, le référentiel d'éducation culturelle et artistique, le référentiel de langues modernes, le référentiel de mathématiques, le référentiel des sciences, le référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique, le référentiel d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté et le référentiel d'éducation physique et à la santé et adoptant le référentiel de la formation historique, géographique, économique et sociale et instaurant une procédure de dérogation à ces référentiels ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** Le programme d'études pour l'enseignement (P3 et P4) « Philosophie et Citoyenneté », réalisé par le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces et par Wallonie Bruxelles Enseignement, figurant en annexe 1, est approuvé.

**Art. 2.** Le présent arrêté entre en vigueur le 6 juillet 2023.

**Art. 3.** La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 6 juillet 2023.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,

C. DESIR